Image not found or type unknown

le démissionnaire nous doit de l'argent

Par **garcia gonzalez**, le **27/03/2010** à **14:33**

Un de nos employé nous a envoyé une lettre de démission. Nous lui avons donné beaucoup d'acomptes sur salaire, et à ce jour il nous doit encore 500€.
Comment procéder pour récupérer notre argent?
réponse très urgente merci beaucoup.

Par **loe**, le **27/03/2010** à **17:50**

Bonjour,

Comme tout litige entre employé et employeur ou employeur et employé, le seul tribunal compétent est le Conseil des Prud'hommes.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés